

## Fourniture d'un abri démontable pour la pratique hivernale du tennis *Marché de fournitures n°PGM25-02*

### REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : procédure formalisée de l'appel d'offres*

**Pli à remettre avant le 26 mai 2025, 12h00**

#### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture d'un abri démontable pour la pratique hivernale du tennis, sous la forme d'une location avec une option d'achat.

#### 2. Caractéristiques du contrat

##### 2.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloté au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

##### 2.2 Durée du contrat

Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification. Il est conclu pour deux ans à partir de l'installation de l'équipement, sauf application de l'option d'achat avant.

##### 2.3 Délais d'exécution

L'objectif est une mise en place de la structure pour septembre/octobre 2025.

#### 3. Caractéristiques de la consultation

##### 3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique.

##### 3.2 Options obligatoires

Une option d'achat est prévue. Si cette option est retenue, elle le sera à la fin d'un semestre, comme prévu au contrat.

##### 3.3 Variantes

Les variantes sont autorisées, sans obligation de répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat ne peuvent pas être modifiées.

##### 3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

## 4. Réponse des entreprises

### 4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre (contact : Thierry QUEMENEUR, Responsable des services techniques : [technique@plougonvelin.fr](mailto:technique@plougonvelin.fr)). Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

### 4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **26 mai 2025, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

### 4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Un dossier décrivant les moyens humains de la société
- Les références précédentes pour des prestations similaires
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique

**Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.**

Si besoin, vous pouvez utiliser le [modèle de déclaration de cotraitance](#) et le [modèle de déclaration de sous-traitance](#) présents sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh).

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

## 5. Analyse des plis

### 5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

### 5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Prix (60 %)
- Qualité (40 %)

Ce rapport est calculé ainsi : 
$$\text{Rapport qualité/prix} = \frac{(\text{Nombre de points de Qualité})^{Pcq/Pcp}}{\text{Prix}}$$

Les valeurs mises en exposant du nombre de points de qualité sont Pcq pour la pondération du critère qualité et Pcp pour la pondération du critère prix, telles que ces pondérations sont indiquées ci-dessus.

Le critère Prix correspond à la moyenne des scénarios suivants :

- Achat dès la notification du marché
- Location pour le premier semestre sans achat
- Location pour les deux premiers semestres sans achat
- Location pour les trois premiers semestres sans achat
- Location pour les quatre premiers semestres sans achat
- Location pour le premier semestre puis achat

- Location pour les deux premiers semestres puis achat
- Location pour les trois premiers semestres puis achat
- Location pour les quatre premiers semestres puis achat

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Qualité correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Solidité, qualité environnementale et insertion paysagère (coefficient 12)
- Facilité de montage et d'utilisation (coefficient 2)
- Délai de livraison et mise en place (coefficient 3)
- Garantie et service après-vente (coefficient 3)

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

### **5.3 Négociation**

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. Il n'y aura aucune négociation.

## **6. Renseignements complémentaires**

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).